



Chère Marie- Anne DELAHAUT,

Qu'il nous soit permis de vous présenter notre rapport d'activités du mois d'Avril 2010 de notre communauté Millennia 2015 RDC Goma concernant les viols liés aux coutumes en République Démocratique du Congo.

- L'objectif du présent travail est de chercher les causes profondes des viols faits aux femmes et enfants dans les différents fiefs coutumiers.
- Chercher les pistes des solutions et les vulgariser afin de changer les mentalités coutumières,
- Favoriser la communication entre les femmes informées et non informées,
- Créer un cadre de dialogue ou d'échange d'expérience pour le genre et la diversité.

La communauté Millennia 2015 RDC Goma mène une lutte contre les traditions coutumières qui favorisent les viols faites aux femmes et aux enfants.

La communauté Millennia 2015 RDC Goma a effectué plusieurs descentes sur terrain pour prendre contact avec les gardiens des coutumes dans différents coins des régions de l'Est de la République Démocratique du Congo.

Le présent travail a été réalisé par les membres de la communauté Millennia 2015 RDC/Goma.2

Fait à Goma le 09 mai 2010.

Pour la Communauté Millennia RDC/Goma 2015

Mme Chantal MUKANTARE

Vice Représentante Nationale.

EN RDC

INTRODUCTION

Les conflits politiques qui ont marqué la fin du 20^e siècle ainsi que le début du 21^e siècle en RD Congo ont endeuillé le peuple congolais par d'innombrables atrocités. Outre la destruction systématique de l'entité politique elle-même ; ils ont entraîné par tout sur leur passage beaucoup de conséquences au chapitre de violations des droits humains.

Au nombre de ces violations, la particularité s'est prononcée sur l'incommensurable recrudescence des cas des violences sexuelles ainsi que multiple diversification de leurs formes.

Malheureusement sur le même rythme, l'impunité de ces violences a connu une montée vertigineuse. Ce phénomène a eu de grands effets non seulement les hommes en uniformes ont exploité la pratique des violences sexuelles comme leurs butin de guerre, mais aussi les civiles ont également pris goût à cet acte barbares sans doute au bénéfice de l'impunité de la part des autorités judiciaires, politiques et administratives.

Mais nous devons préciser qu'outre l'impunité orchestrée par les autorités ci hautes citées ; **nos coutumes n'y sont pas sans leur part.** Car, dans nos milieu coutumiers, parler des violences sexuelles est un tabou par ce que c'est la toute la sexualité. La sexualité est liée à l'intimité qui fait une partie intégrale de l'autonomie d'un individu. Parler publiquement de la sexualité est un phénomène relativement récent dans notre pays. On n'en parle pas ouvertement car, « une femme ou un homme bien éduqué ne parle pas de la sexualité », disent les conservateurs coutumiers congolais.

Mais aborder, la question de sexualité est devenu inévitable depuis les conflits armés qui ont déchiré le pays. Car dans les territoires en conflits, les femmes et jeunes filles sont quotidiennement victimes

d'agressions sexuelles pendant qu'elles sont occupées par les activités quotidiennes comme la chercher du bois, de l'eau, durant les voyages pour vendre ou acheter des produits pour la survie de la famille, chercher de la nourriture au champs... c'est ce la condition de la femme au Congo.

Ainsi donc, combattre les violences sexuelles c'est aussi lié à la transformation des attitudes et des habitudes entre les hommes et les femmes. On ne peut pas transformer les habitudes dans une société par des décrets. Il faut plutôt aller à la base, il faut interroger la culture.

Dans beaucoup de familles, dans les écoles, au sein des églises, les lieux de travail ; la pression sociale conduit les hommes à prouver leur masculinité, mais les femmes n'ont pas d'armes pour prouver leur féminité car beaucoup de croyances locales empêchent la prévention des viols.

Ces croyances se font manifester ou se justifient dans des tabous et des stéréotypes issus de la culture empêchant ainsi la sensibilisation ; la prévention adéquate ainsi que le déclenchement d'une action judiciaire pour quelques infractions de violences sexuelles en vue de sanctionner les auteurs.

I. LES ENTRAVES

1. Le mariage : Dans la part de nos coutumes il n'y a pas d'âge absolu ou requis pour contracter un mariage dans nos milieux coutumiers. L'aptitude physique chez les filles est déterminée par la menstruation et la forme des seins. Pour le garçon, il faut savoir chasser efficacement, se construire une case,... Cette pratique entraîne certainement de viol et viol réputé à l'aide des violences ainsi que les mariages forcés par la coutume.

2. Le consentement au mariage : Dans beaucoup de nos coutumes, les époux ne sont pas assez libres pour le choix.

C'est sont les parents qui entrent eux-mêmes qui choisissent les épouses pour leurs enfants. Les fiançailles existent rarement. Obligation est faite

à la fille de cohabiter avec le garçon lui choisi par ses parents et vice versa. Ce la occasionne également le viol et le mariage forcé sans poursuite par la couverture de la coutume.

3. L'excision et l'élongation sexuelle dans certaines coutumes : Nos coutumes permettent que les grands-mères et tantes tirent les clitoris à leurs filles pour la préparation au mariage au risque de la couper. Pour les hommes on fait avaler des médicaments traditionnels et masser l'appareil génital pour le rendre long et puissant au risque de manquer de femme en mariage. C'est la mutilation sexuelle couverte pour la coutume.

4. Le lévirat et le sororat : Les coutumes Tembo, Nyanga, Lega, Hunde, Havu... et beaucoup d'autres obligent le frère d'un défunt d'épouser la veuve ou la sœur de la défunte d'épouser degré ou de force son beau frère resté veuf. C'est le viol et le mariage forcé.

5. Les pygmées pratiquent le mariage par échange des sœurs : Mariage interdit, voir l'inceste.

6. Le rapt : Pratiqué et permis dans beaucoup de coutume en justifiant qu'une femme qui a passé la nuit dans la maison d'un homme par rapt ne peut plus y quitter car elle devient " **MUZUKA** ". (Viol, mariage forcé, grossesse forcé... soutenu par la coutume).

7. Par rapport au consentement à l'acte sexuel : Dans nos coutumes, ont encourage les garçons de coucher la femme par la force, la jeter par terre pour faire preuve de sa virilité, car la femme ne cède pas toujours même si elle est d'accord. (viol).

8. La dot : C'est la condition essentielle de la célébration du mariage dans nos coutumes. Par le souci d'obtenir la dot, les parents donnent leurs enfants même de 12 ans au mariage (mariage précoces, interdit, le viol, le mariage forcé).

9. Le proxénétisme (souteneur), prostitution forcée, prostitution d'enfants : Dans beaucoup de milieux urbains, à 16 ans ce sont les filles qui doivent nourrir leurs parents par les produits de la sexualité. Cette situation est due à la pauvreté des parents sans emplois, dans des situations de vulnérabilité.

10. Les stéréotypes : Ce sont des proverbes, adages liés à la masculinité pour minimiser ou dominer la féminité et cela est encouragé par les coutumes ex :

- Le Roi qui viole la femme de son chef coutumier est un homme,
- Le Roi ne viole pas mais il prend une femme,
- L'homme est chasseur (il est libre, fort et choisi sa proie comme il veut),
- La femme ne grandit jamais (elle ne doit pas être prise au sérieux, elle n'a rien à décider),
- La femme est une rivière qui ne s'épuise pas (la femme a beaucoup de tâches et n'a rien) et on lui donne de plus car elle ne se fatigue pas,
- La femme c'est une vache (elle a la valeur d'une vache pour sa dot),
- La femme est un éléphant (vous pouvez la coucher aujourd'hui et quelqu'un d'autre le fera demain...). Ces stéréotypes encouragent les viols dans le foyer sans poursuite judiciaire,
- Le riche ne peut pas être condamné malgré le forfait qu'il commet.

11. Les interdits : Dans nos coutumes, une femme qui se respecte ne peut pas comparaître devant les hommes âgés moins encore devant le tribunal avec son mari pour une question liée à la sexualité. De même, une fille qui a été violée par son père ou par son frère ne peut pas le dénoncer, car c'est honteux, au risque d'être maudite ou de manquer un mari.

12. La virginité d'une fille : Dans nos coutumes on accorde beaucoup d'importance à la virginité d'une fille, car une fille vierge a la chance d'avoir un mari et ses parents reçoivent une sur dot.

Une fille violée n'a pas la chance d'obtenir un mari de son choix. Voilà pourquoi elle garde silence.

13. Les arrangements à l'amiables qui font taire beaucoup de violences sexuelles en se basant sur les interdits ci-haut cités... pour ne citer que ça.

II. LES MYTES :

- Les gardiens des coutumes reconnaissent les forces ancestrales à travers les dieux qui leurs obligent des multiples offrandes. une fille offerte à ces derniers ne peut plus se marier. En cas de besoin sexuel elle se choisi temporairement un homme de son choix " NABIRAY "

III. LES CAUSES :

- L'existence ou la pérennisation des tribunaux coutumiers ;
- Le retard dans l'installation des tribunaux de paix dans toutes les régions de l'Est du pays et en l'occurrence, dans les coins où les violences sexuelles se commentent massivement ;
- La pluralité des tribus et coutumes en RDC ;
- L'application des règles coutumières contraires à la loi ;
- La médiation ou le règlement pacifique des conflits ;
- L'ignorance et la méconnaissance des droits des femmes par elles mêmes ;
- L'ignorance et la méconnaissance des lois ou du droit écrit congolais par les autorités coutumières ;
- La discrimination à l'égard des femmes : les femmes sont considérées comme un citoyen de seconde classe, cela est étroitement lié à la violence qu'on lui inflige. Ainsi par exemple, les règles en matière d'héritage et de propriété prévoient que les femmes ne peuvent rien hériter de leur mari, elles ne peuvent être propriétaires de leurs biens ni de la terre qu'elles cultivent ;
- La pauvreté : Souvent des tels actes ne se pratiquent pas dans des familles riches ou sur les enfants des riches ;

Les viols des mineurs (enfants de moins de 5 ans) par les creuseurs des mines est courante. Chez les creuseurs de l'or, diamant, cassitérite, Dans les carrières. Ces creuseurs sont encouragé par

les féticheurs qu'ils consultent pour avoir la chance de tomber sur la matière recherchée (minerais) et qu'ils payent cher.

Les féticheurs leurs recommandent d'aller coucher avec les petites filles de moins de 5 ans, les vieillards et parfois le père couche sa fille. Ce qui n'épargne pas les chercheurs de pouvoir, d'argent, ...

III. LES PISTES DE SOLUTION

- L'installation des tribunaux de paix dans tous les coins du pays en vue d'éviter l'application des coutumes contraires à la loi dans les juridictions coutumières ;
- Sensibiliser les autorités coutumières sur le respect, la valeur humaine et les droits de la femme ;
- Vulgariser la loi sur les violences sexuelles en vigueur en RD Congo ;
- La vulgarisation des lois procédurales congolaises avec accent sur la compétence territoriale, la compétence matérielle et la compétence personnelle, le code de la famille, la loi foncière, le droit des obligations ; à l'intention des chefs coutumiers et leaders locaux et de façon particulières aux femmes ;
- Identifier les us et coutumes discriminatoires à l'égard des filles, de même que les préjugés et stéréotypes culturels de manière à combattre ceux ou celles qui sont attentatoires aux droits fondamentaux des femmes ;
- Recenser les dispositions discriminatoires dans les lois relatives aux successions, aux droits de la personne (code de la famille), les droits fonciers..... pour un changement ou modification des dispositions qui réduisent les droits des femmes ;
- Impliquer les ONG nationales et internationales ainsi que les hommes épris d'équité et de justice dans l'accompagnement des femmes congolaises;
- L'éducation des femmes et filles afin qu'elles se débarrassent de leur complexe d'infériorité par rapport aux hommes et garçons et qu'elles prennent conscience de leurs qualités ;

- L'implication des confessions religieuses et autorités coutumières dans les efforts d'intégration du genre dans la politique, les programmes et projets dans la RDC ;
- .Créer des maisons des femmes dans les milieux ruraux urbains.

Fait à Goma RD Congo, le 09 Mai 2010

Pour la Communauté Millennia 2015 Goma RDC

Chantal MUKANTARE

Vice Représentante Nationale.